



Plan Local d'Urbanisme
Infracommunautaire du Cotentin



PIÈCE N°5.8.1

Dossier d'abrogation des cartes communales



Territoire
des Pieux

 **leCotentin**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

    
lecotentin.fr

Sommaire

CONTEXTE	3
Le projet de PLUi	3
Contexte législatif	4
CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE.....	5
La carte communale de Benoistville.....	5
La carte communale de Bricqueboscq.....	6
La carte communale de Grosville	7
La carte communale de Helleville.....	8
La carte communale de Pierreville	9
La carte communale de Saint-Christophe-du-Foc	10
La carte communale de Saint-Germain-le-Gaillard	11
La carte communale de Sotteville	12

CONTEXTE

Le projet de PLUi

La communauté d'agglomération du Cotentin s'est engagée dans l'élaboration du PLUi des Pieux par délibération du conseil communautaire de la communauté de communes des Pieux le 11 décembre 2015. Le projet sera arrêté le 5 février 2026 et il est prévu une approbation du PLUi en 2027.

Les objectifs poursuivis par le PLUi sont les suivants :

- Préserver durablement l'environnement et améliorer le cadre de vie, au travers des aménagements de bourgs, de la préservation des ressources naturelles, de la défense contre la mer et la protection du littoral ;
- Traduire le concept de trame verte et bleue par une préservation dynamique des milieux naturels et la mise en valeur d'une approche paysagère de ceux-ci ;
- Favoriser le développement économique et touristique du territoire en permettant notamment l'installation d'entreprises créatrices d'emploi et en optimisant l'offre touristique ;
- Permettre la définition d'une stratégie de mobilité grâce aux orientations d'aménagement ;
- Poursuivre l'effort de production et de diversification des produits d'habitat répondant au besoin de logements du plus grand nombre dans un souci d'économie de consommation des espaces agricoles et conformément aux orientations du SCOT du Cotentin ;
- Traduire les objectifs de diminution des gaz à effet de serre au travers de cette politique d'aménagement et s'inscrivant dans la transition énergétique pour la croissance verte.

Le projet de PLUi couvre 19 communes :

- Benoistville,
- Bricquebosq,
- Flamanville,
- Grosville,
- Héauville,
- Helleville,
- Les Pieux,
- Le Rozel,
- Pierreville,
- Saint-Christophe-du-Foc,
- Saint-Germain-le-Gaillard,
- Siouville-Hague,
- Surtainville,
- Sotteville,
- Tréauville.

A l'heure actuelle, les communes du territoire des Pieux sont régies par plusieurs types de documents d'urbanisme (cartes communales, plan locaux d'urbanisme) ou par une absence de document d'urbanisme (règlement national d'urbanisme). Le projet du PLUi vise à uniformiser la réglementation en matière d'urbanisme, tout en prenant compte les spécificités de chaque commune du territoire.

Contexte législatif

Une fois le PLUi opposable, la loi prévoit qu'il se substitue automatiquement aux anciens PLU. Cependant, pour les cartes communales, cette substitution n'est pas directe.

Il est précisé que l'abrogation des cartes communales ne prendra effet que lors de l'entrée en vigueur du PLUi. Cette procédure est nécessaire pour pouvoir remplacer les cartes communales par le nouveau document d'urbanisme.

L'abrogation des cartes communales suit la procédure de PLUi afin d'éviter de faire coexister deux documents d'urbanisme sur le même territoire.

Il est à noter que l'élaboration du PLUi et l'abrogation des cartes communales feront l'objet d'une enquête publique conjointe.

Les autres communes des Pieux dépourvues de carte communale ne sont pas concernées par cette procédure.

En carte communale, le territoire concerné par ce type de document se divise en 2 secteurs :

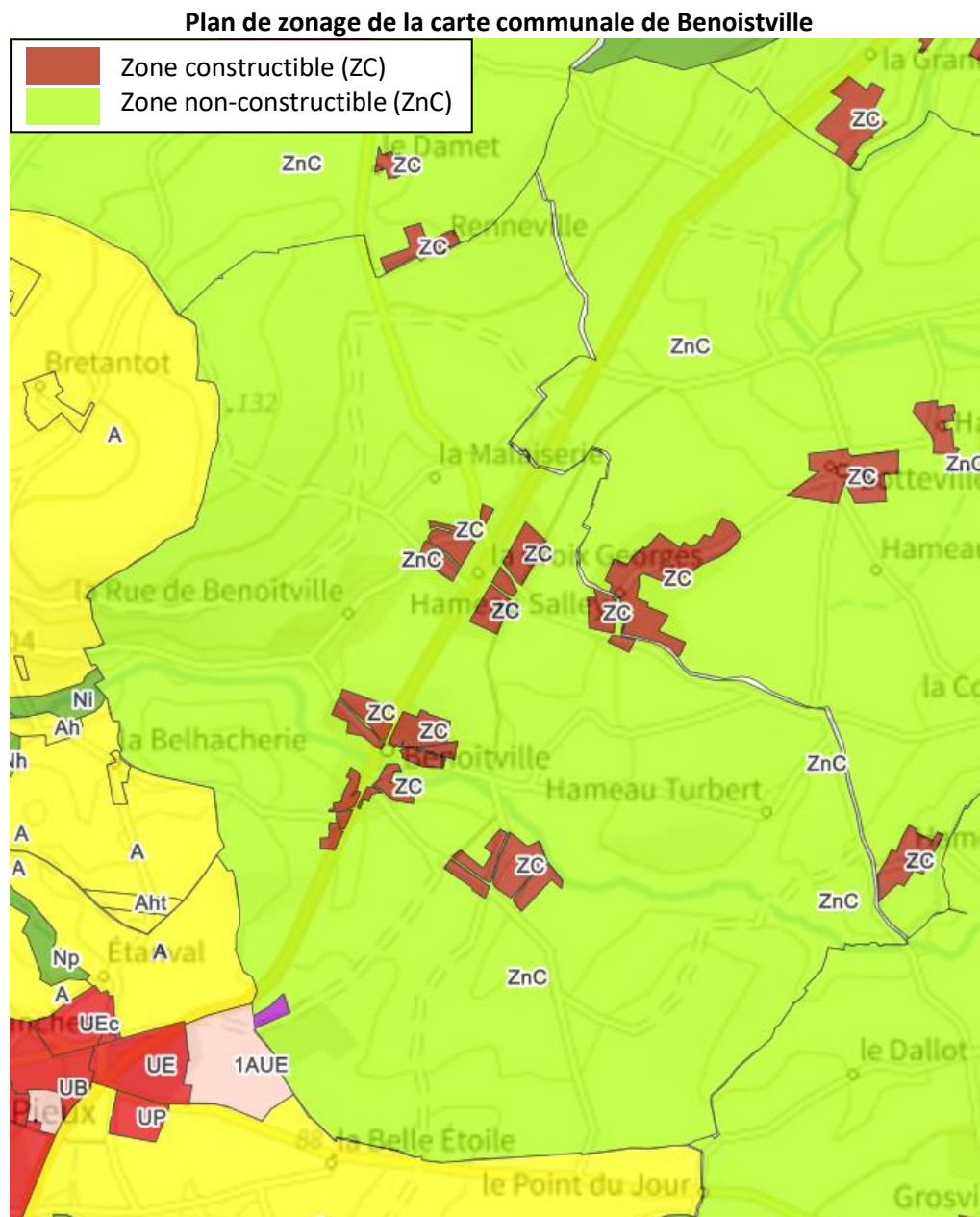
- Zone constructible (ZC)
- Zone non-constructible (ZnC)

CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE

Sur le territoire des Pieux, il existe plusieurs cartes communales qui concernent chacune une commune. Les cartes communales du territoire sont celles de Benoistville, Bricqueboscq, Grosville, Helleville, Pierreville, Saint-Christophe-du-Foc, Saint-Germain-le-Gaillard et Sotteville.

La carte communale de Benoistville

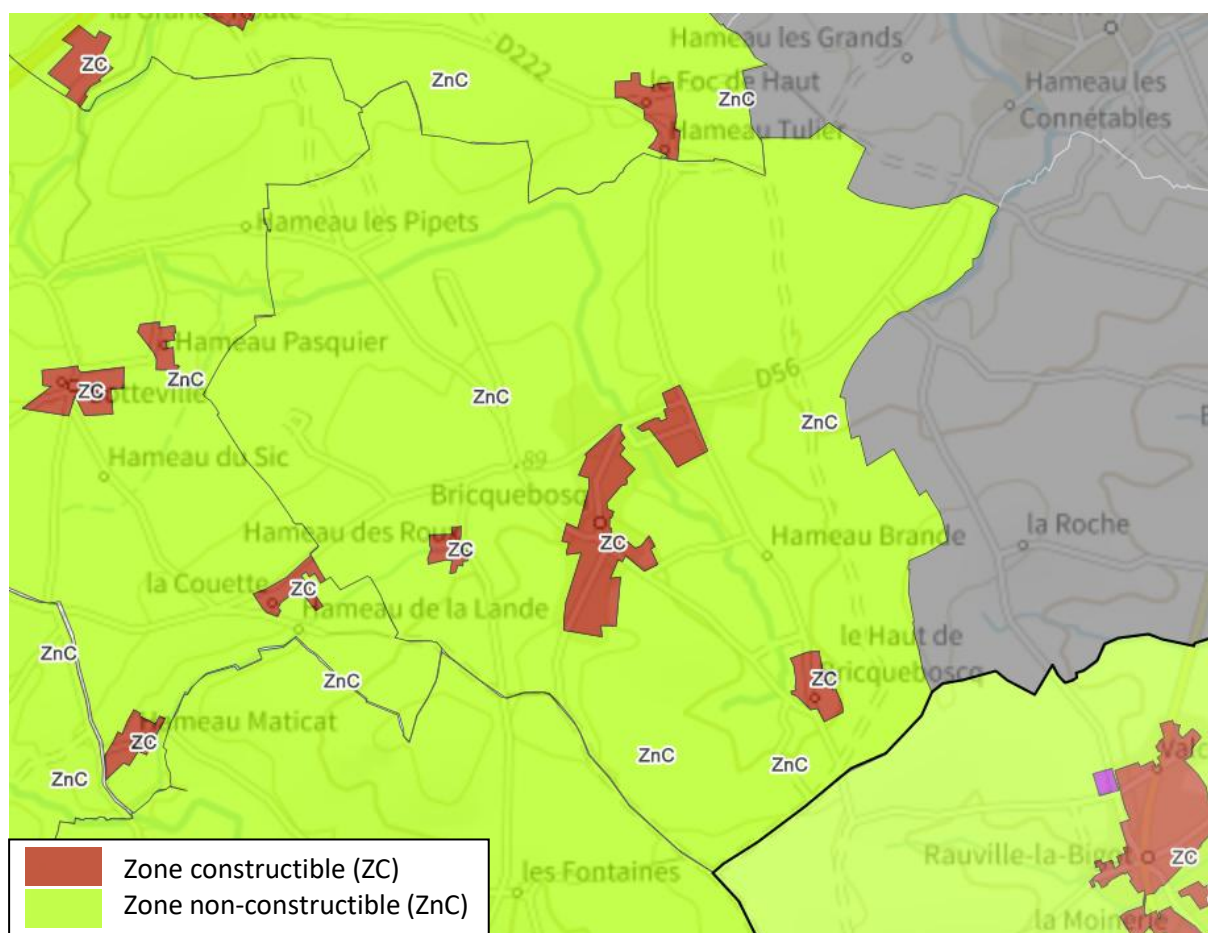
La carte communale de Benoistville qui a été doublement approuvée par le conseil municipal de la commune le 25 octobre 2005 et par la préfecture de la Manche le 17 novembre 2005.



La carte communale de Bricqueboscq

La carte communale de Bricqueboscq qui a été doublement approuvée par le conseil municipal de la commune le 7 juillet 2005 et par la préfecture de la Manche le 13 octobre 2005.

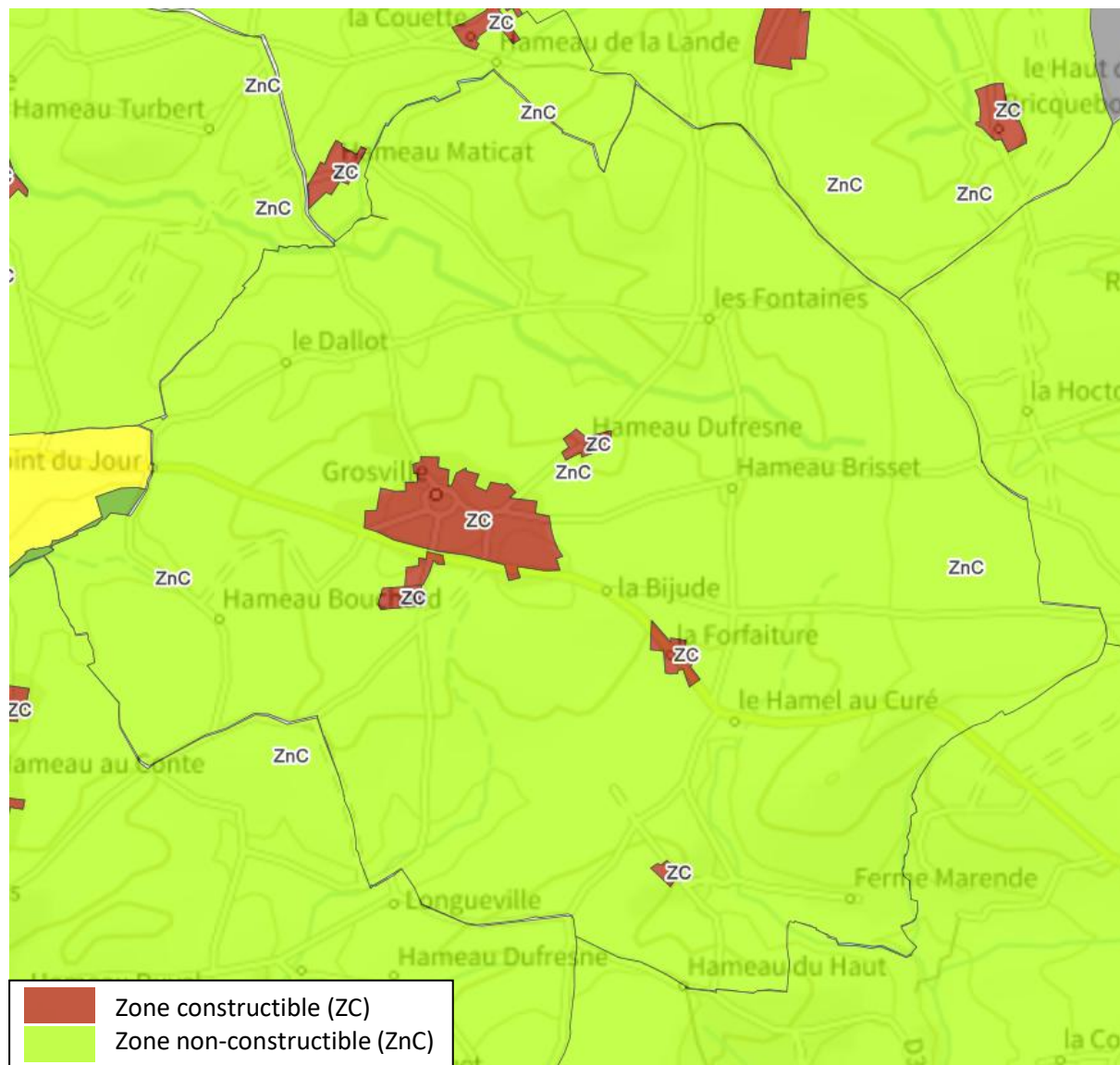
Plan de zonage de la carte communale de Bricqueboscq



La carte communale de Grosville

La carte communale de Grosville qui a été doublement approuvée par le conseil municipal de la commune le 7 octobre 2004 et par la préfecture de la Manche le 22 novembre 2004.

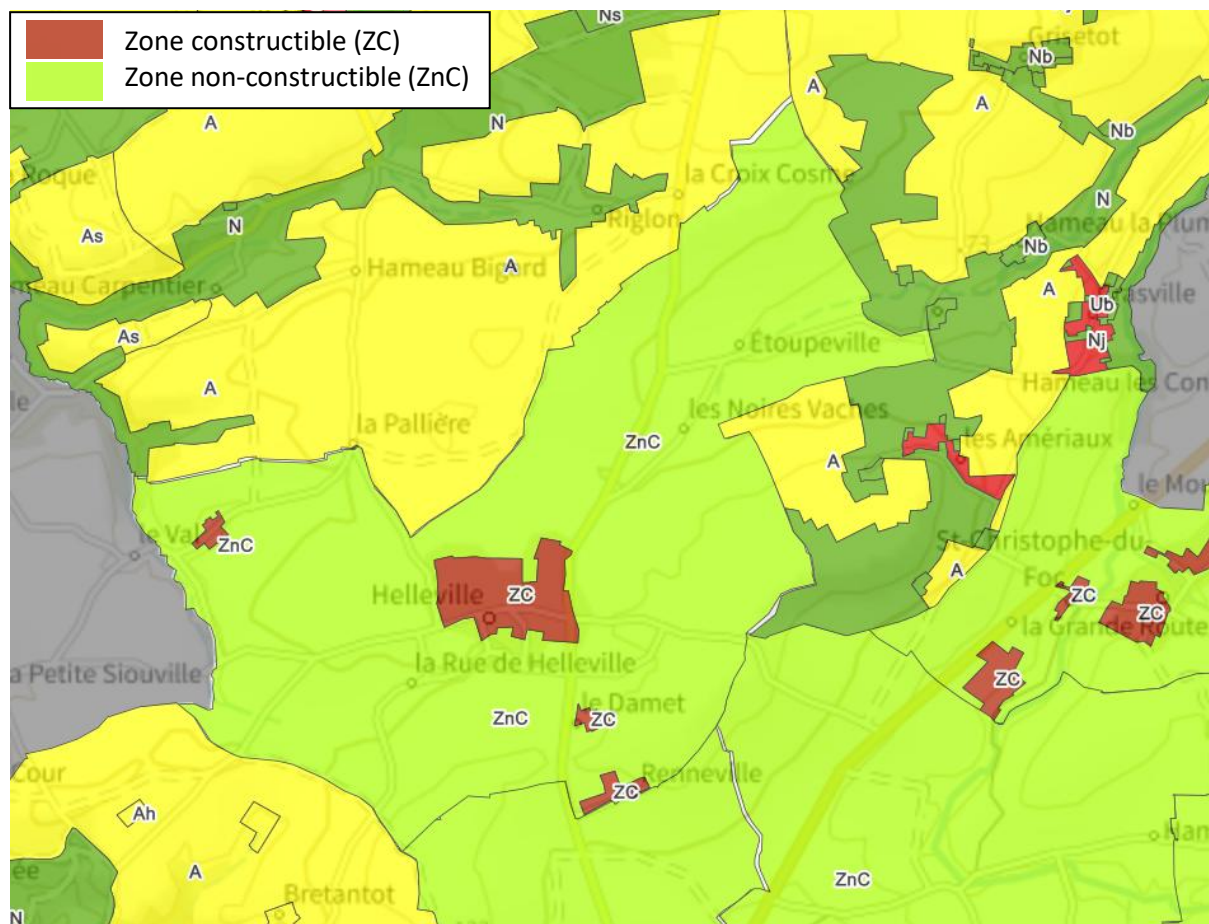
Plan de zonage de la carte communale de Grosville



La carte communale de Helleville

La carte communale de Helleville qui a été doublement approuvée par le conseil municipal de la commune le 2 février 2011 et par la préfecture de la Manche le 10 mars 2011.

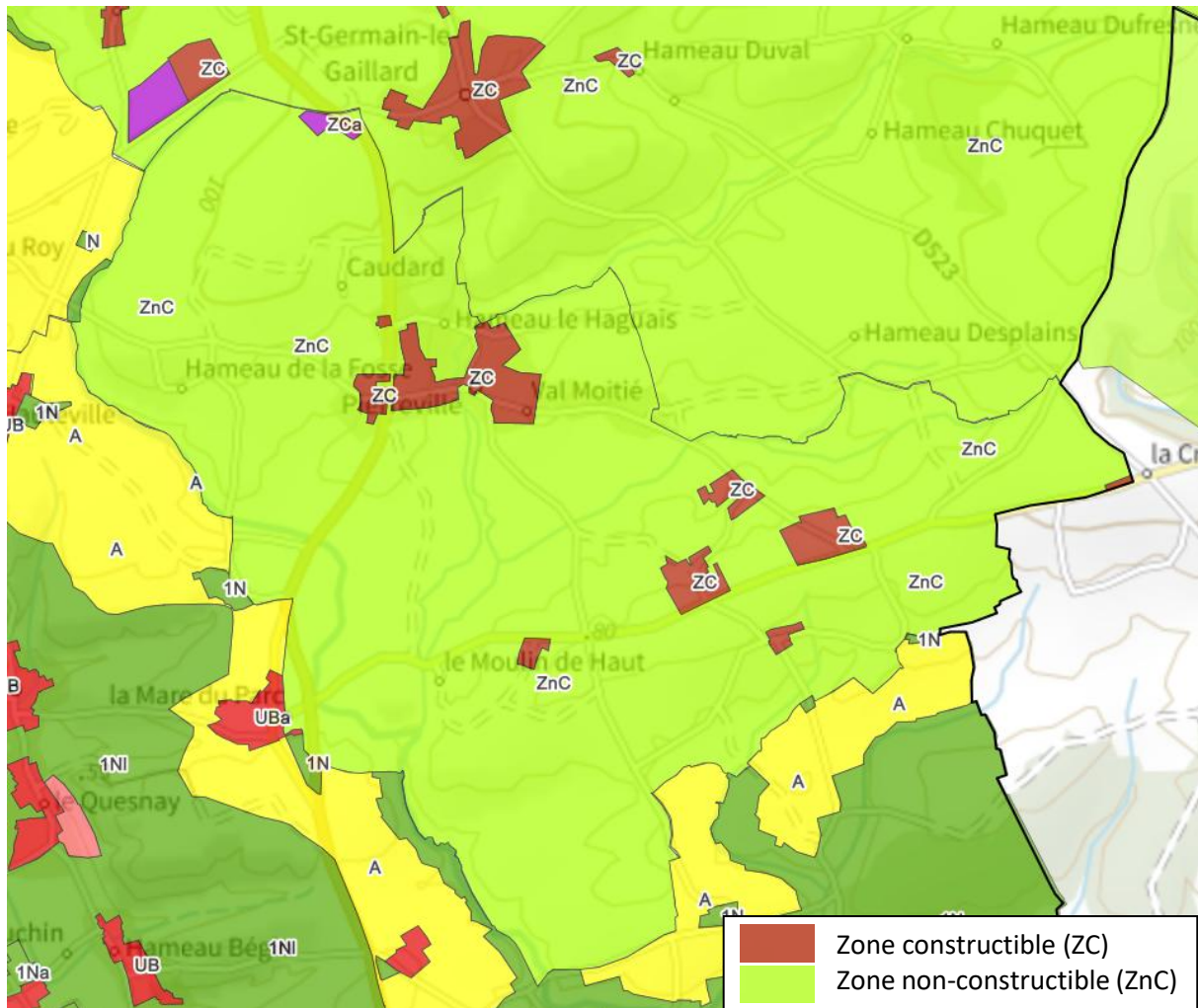
Plan de zonage de la carte communale de Helleville



La carte communale de Pierreville

La carte communale de Pierreville qui a été doublement approuvée par le conseil municipal de la commune le 27 novembre 2006 et par la préfecture de la Manche le 13 mars 2007.

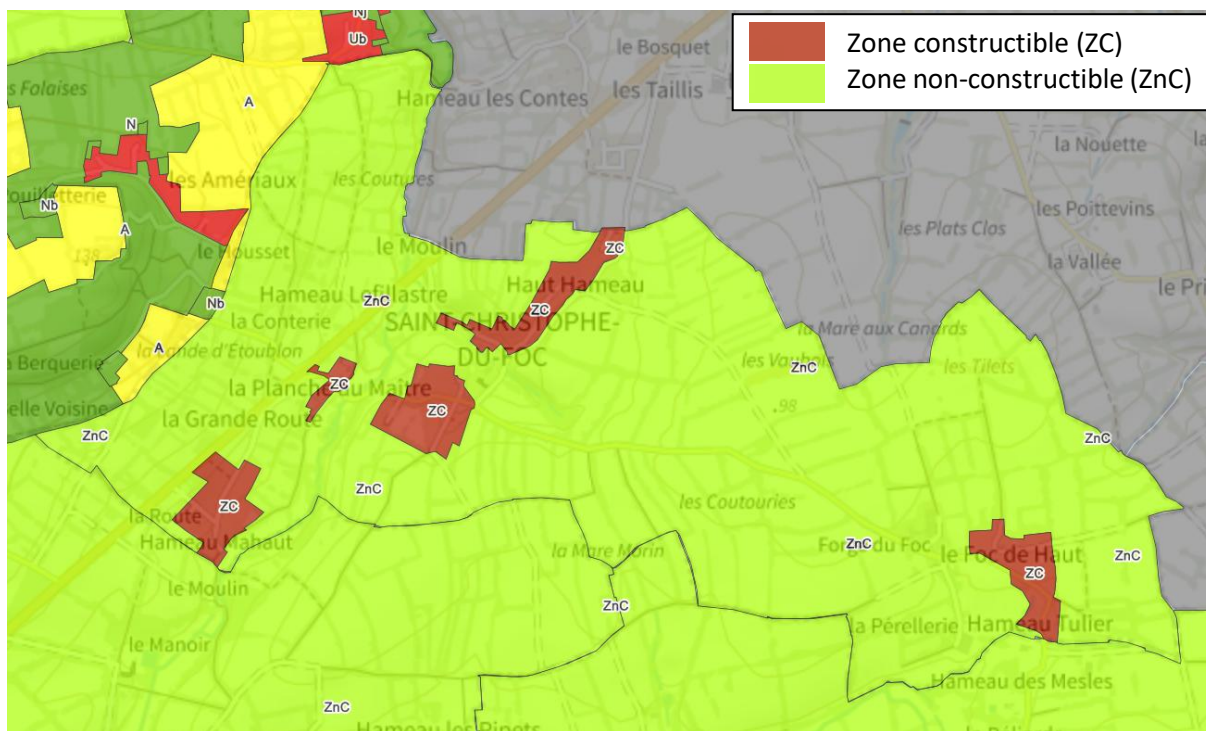
Plan de zonage de la carte communale de Pierreville



La carte communale de Saint-Christophe-du-Foc

La carte communale de Saint-Christophe-du-Foc qui a été doublement approuvée par le conseil municipal de la commune le 17 octobre 2005 et par la préfecture de la Manche le 17 novembre 2005.

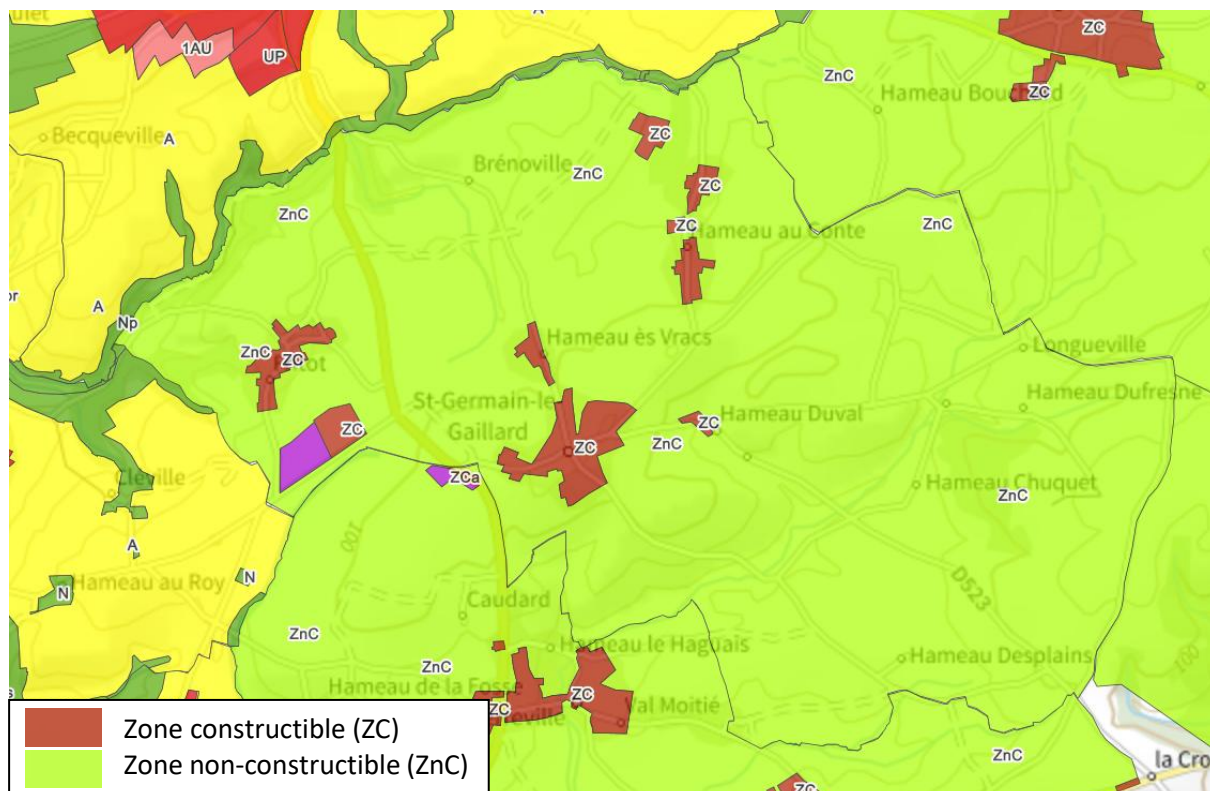
Plan de zonage de la carte communale de Saint-Christophe-du-Foc



La carte communale de Saint-Germain-le-Gaillard

La carte communale de Saint-Germain-le-Gaillard qui a été doublement approuvée par le conseil municipal de la commune le 23 février 2006 et par la préfecture de la Manche le 31 mars 2006.

Plan de zonage de la carte communale de Saint-Germain-le-Gaillard



La carte communale de Sotteville

La carte communale de Sotteville qui a été doublement approuvée par le conseil municipal de la commune le 15 juillet 2005 et par la préfecture de la Manche le 29 août 2005.

Plan de zonage de la carte communale de Sotteville

